

**MUNICIPALITÉ DE  
NOTRE-DAME-DES-SEPT-DOULEURS  
PROVINCE DE QUÉBEC  
G0L 1K0**

---

---

**Procès-verbal de la session régulière du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, tenue le vendredi 5 février 2010, à 20 h, à la salle du conseil au 6201, chemin de l'Île.**

Sont présentes mesdames les conseillères Marie-Paul Bourassa et Louise Newbury et monsieur le conseiller Francis Michaud formant quorum sous la présidence de monsieur Charles Méthé, maire suppléant.

1. Ouverture de la session

L'ouverture de la session est faite à 20 h 15 par monsieur Charles Méthé.

2. Vérification du quorum

Le quorum est constaté à 20 h 15 avec trois membres présents.

3. Adoption de l'ordre du jour.

- 10.02.05.01** **Monsieur Francis Michaud propose** l'adoption de l'ordre du jour avec les modifications suivantes : 8.7 Site Web municipal, 8.8 Projet de réfection des quais, 14.1 Fonds UMQ pour Haïti  
**Adoptée à l'unanimité**

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 8 janvier 2010

**Arrivée de Madame Marie-Paul Bourassa à 20 h 25**

- 10.02.05.02** **Madame Louise Newbury propose** l'adoption du procès-verbal de la session régulière du 8 janvier 2010.  
**Adoptée à l'unanimité**

5. Suivis au procès-verbal

Monsieur Jean-Claude Tardif a accepté les modifications demandées au contrat de courtage et l'entente a été signée.

La Municipalité a eu la confirmation que la demande de subvention pour la réparation du mur est de l'École Michaud a été acceptée par le Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Les appels d'offres sur invitation ont donc été envoyés.

L'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec et le CAUREQ ont été informés de la résolution du conseil autorisant l'agence à transférer les sommes attribuables au 9-1-1 directement au CAUREQ.

Monsieur Marcel Sirois a été informé de la modification apportée à son contrat de travail pour l'entretien des chemins d'hiver. Une pareille entente a été prise avec monsieur Jacques Fraser pour la réalisation, l'entretien et la surveillance du pont de glace. 4 000 \$ ira à la location de la machinerie et 7 180 \$ sera versé en salaire.

Monsieur Alain Hébert a été informé de l'acceptation de sa demande de permis et a été informé de la réglementation concernant la superficie des lucarnes.

La Société Inter-Rives a été saisie officiellement de la demande de la Municipalité de la perception d'un dollar auprès des passagers visiteurs pour le financement du transport collectif.

Une demande a été formulée à la Société Inter-Rives afin qu'elle traite en priorité nos besoins en transport pour la réalisation des installations septiques pour le bureau municipal et la future bibliothèque. Une copie de cette demande a été donnée au responsable des travaux au quai de la Société des Traversiers du Québec. Après vérification auprès de l'entrepreneur, les besoins précis ont été donnés à la directrice générale de la SIR. Le responsable des travaux à la Société des Traversiers a signifié qu'il ne voyait pas de problème à la demande de la Municipalité. La STQ compte utiliser une barge pour le transport de leur matériel en 2010.

La lettre au Ministère des Transports du Québec concernant les services du 28 décembre dernier a été intégrée dans une lettre à la Société des Traversiers du Québec sur l'ensemble du transport.

#### 6. Rapport du maire suppléant

Monsieur Méthé fait part qu'il y a eu échange de nombreuses correspondances avec la Société Inter-Rives au sujet de la perception d'un dollar auprès des passagers visiteurs pour le transport collectif.

Monsieur Méthé signale aussi que la sécurité sur le pont de glace est toujours de rigueur à la suite du récent décès d'un motoneigiste aux abords des cabanes à pêche.

#### 7. Période de questions

Quatre personnes sont présentes. Les questions portent sur les sujets suivants :

- le transport collectif et la participation de la Société Inter-Rives ;
- la rencontre avec la Société des Traversiers du Québec ;
- l'utilisation de l'héliport de Cacouna pour les résidents de l'île pendant le pont de glace.

#### 8. Affaires en cours

##### 8.1 Politique familiale

Madame Marie-Paul Bourassa dépose le compte-rendu du travail fait durant le dernier mois par le Comité d'élaboration de la Politique familiale. Il y a eu des rencontres avec trois organismes et une rencontre avec les personnes domiciliées à l'île à laquelle 18 personnes étaient présentes.

**10.02.05.03**

**Madame Marie-Paul Bourassa propose** que le conseil mandate le Comité d'élaboration de la Politique familiale pour poursuivre les recherches sur l'entretien et l'entreposage du chapiteau : coût, lieu, etc.

**Adoptée à l'unanimité**

##### 8.2 Signature de la convention avec le Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour la subvention à la rénovation de l'École Michaud

**10.02.05.04**

**Madame Louise Newbury propose** que monsieur Charles Méthé, maire suppléant, et monsieur Denis Cusson, directeur général, soient mandatés pour signer au nom de la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs la convention le Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour l'octroi d'une subvention pour la rénovation de l'École Michaud.

### **Adoptée à l'unanimité**

#### 8.3 Demande d'aide financière «Municipalité amie des aînés»

**10.02.05.05**

Considérant que la municipalité a déjà déposé une demande dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

Considérant l'intégration par le ministère de la Famille et des Aînés de la démarche municipalité amie des aînés (MADA) à l'intérieur du Programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche Municipalité amie des aînés;

Considérant que la municipalité souhaite réaliser la démarche MADA simultanément à l'élaboration ou à la mise à jour de sa politique familiale municipale;

Considérant que monsieur Denis Cusson, directeur général, est habilité à présenter une demande de soutien financier pour la réalisation de la démarche MADA ;

Considérant que monsieur Gilbert Delage, maire, ou monsieur Charles Méthé, maire suppléant, sont habilités à signer le protocole d'entente qui en découle;

En conséquence,

Il est proposé par madame Louise Newbury  
et appuyée par madame Marie-Paul Bourassa  
et résolu,

- D'autoriser monsieur Denis Cusson, directeur général, à compléter la demande de soutien financier dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche municipalité amie des aînés en déposant au ministère de la Famille et des Aînés les prévisions budgétaires ajustées liées à la réalisation de la démarche MADA.

- D'autoriser monsieur Gilbert Delage, maire, ou monsieur Charles Méthé, maire suppléant, à signer le protocole d'entente relatif à l'élaboration d'une politique familiale et d'un plan d'action pour favoriser le vieillissement actif réalisé dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche municipalité amie des aînés.

### **Adoptée à l'unanimité**

#### 8.4 Octroi du contrat pour la réalisation et la pose de panneaux de signalisation pour le partage de la route en hiver

Madame Marie-Paul Bourassa se retire de la discussion et du vote sur le sujet en raison du lien qu'elle a l'un des soumissionnaires.

**10.02.05.06**

Considérant que deux personnes ont déposé des soumissions suite à l'appel d'offres faite par la Municipalité pour la réalisation et la pose de panneaux de signalisation pour le partage de la route en hiver ;

Considérant la plus basse soumission ;

**Monsieur Francis Michaud propose** que le conseil octroi à monsieur Jean-Bernard Ouellet, le contrat pour la confection et la pose de 6 panneaux de signalisation en contre-plaqué de un demi pouce d'épaisseur au prix de 255 \$.

### **Adoptée à l'unanimité**

#### 8.5 Remboursement de frais de déplacement à monsieur Charles Méthé pour les représentations à la MRC de Rivière-du-Loup en tant que maire suppléant

**10.02.05.07**

Considérant que la MRC de Rivière-du-Loup rembourse une partie des frais de déplacement pour les réunions du conseil ;

Considérant la distance qu'a à parcourir le maire suppléant pour participer aux réunions du conseil de la MRC de Rivière-du-Loup ;

**Madame Marie-Paul Bourassa propose** que la Municipalité paie à monsieur Charles Méthé, en tant que maire suppléant, les frais de

déplacement qui ne sont pas remboursés par la MRC de Rivière-du-Loup pour les réunions du Conseil de la MRC, que soit payé à monsieur Charles Méthé la somme de 256,90 \$ représentant le déplacement à deux réunions du Conseil de la MRC, les 11 et 25 novembre 2009.

**Adoptée à l'unanimité**

8.6 Demande à la Société Inter-Rives pour la perception d'un dollar auprès des visiteurs pour le financement du transport collectif

Le sujet a été discuté lors de la période de question.

8.7 Site Web municipal

**10.02.05.08**

Considérant que la Municipalité a intégré le projet de la MRC de Rivière-du-Loup pour doter chacune des municipalités rurales d'un site Web ;  
Considérant que la MRC fera la recherche d'un programmeur et que chacune des municipalités devra signer un contrat avec le dit programmeur ;

**Madame Marie-Paul Bourassa propose** que monsieur Denis Cusson, directeur général, soit autorisé à signer le contrat avec l'entreprise qu'aura retenue la MRC pour faire la programmation du site Web et que madame Louise Newbury soit mandatée pour faire connaître au programmeur les besoins spécifiques de la Municipalité pour le contenu du site.

**Adoptée à l'unanimité**

8.8 Projet de réfection des quais

Madame Louise Newbury dépose les plans de l'aménagement projeté des quais à L'Isle-Verte et à l'île de même qu'un questionnaire sur l'aménagement de certains endroits.

- 1- Le conseil est favorable qu'au quai du village les poteaux qui seront réinstallés dans l'aire des travaux soient en bois en harmonie avec les autres poteaux existants ;
- 2- Le conseil est favorable qu'au quai du village les fils entre les poteaux soient enfouis ;
- 3- Le conseil est favorable qu'au quai du village un pavé soit installé entre la passerelle des pontons et le stationnement à l'est afin de baliser le déplacement des piétons ;
- 4- Le conseil est favorable qu'au quai du village que soit augmentée la capacité de stationnement en réduisant la largeur du petit îlot eu haut du quai de bas niveau ;
- 5- Le conseil est favorable qu'au quai de l'île les bornes d'amarrage soient remises en place à l'éperon.

Madame Louise Newbury transmettra à madame Élisabeth Marceau, de Pêches et Océans, les réponses de la Municipalité au questionnaire qui a été présenté.

9. Affaires nouvelles

9.1 Demande de financement auprès de Développement des ressources humaines Canada dans le cadre du programme Emplois d'été Canada

**10.02.05.09**

Attendu que le Centre d'interprétation et le Circuit touristique de l'Île Verte ne peuvent être en opération sans personnel pour accueillir et guider les visiteurs;

Attendu que l'activité touristique est l'apport économique le plus important pour la communauté ;

**Madame Louise Newbury propose** que la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs présente une demande de subvention pour l'embauche d'un ou d'une étudiante au poste de guide touristique à l'École Michaud dans le

cadre du programme Emplois d'été Canada du Développement des ressources humaines Canada et de mandater monsieur Denis Cusson, directeur général, pour présenter une demande et signer les ententes nécessaires à la réalisation du projet au nom de la Municipalité.

**Adoptée à l'unanimité**

*9.2 Embauche de madame Michèle Dionne comme préposée au Centre de tri*

- 10.02.05.10** Considérant qu'un appel de candidatures a été fait par la Municipalité ;  
Considérant qu'une seule personne a déposé sa candidature pour le poste ;  
Considérant l'expérience de madame Michèle Dionne à ce poste et qu'elle avait dû démissionner afin de pouvoir se présenter aux élections municipales ;

**Monsieur Francis Michaud propose** que le conseil embauche madame Michèle Dionne comme préposée au Centre de tri.

**Adoptée à l'unanimité**

*9.3 Achat de 4 téléavertisseurs pour les premiers répondants*

- 10.02.05.11** Considérant l'ajout de nouvelles personnes comme premiers répondants ;  
Considérant que tout premier répondant doit avoir un téléavertisseur pour répondre à un appel d'urgence ;  
Considérant qu'il y a lieu de remplacer un appareil brisé ;

**Madame Marie-Paul Bourassa propose** que la Municipalité fasse l'achat de quatre (4) téléavertisseurs auprès d'Électronique Mercier au coût approximatif de 100 \$ chacun.

**Adoptée à l'unanimité**

*9.4 Demande de don par la Corporation de la Culture et des Loisirs de l'Île Verte pour la préparation et la réalisation d'activités*

- 10.02.05.12** Considérant les activités prévues par la Corporation de la Culture et des Loisirs de l'Île Verte ;

**Madame Louise Newbury propose** que le conseil octroi à la Corporation de la Culture et des Loisirs de l'Île Verte la somme de 400 \$ comme soutien à la réalisation de ses activités pour l'année 2010.

**Adoptée à l'unanimité**

*9.5 Demandes de dérogation mineures de monsieur Christian Fraser et de monsieur Morency Rioux*

- 10.02.05.13** **Madame Louise Newbury propose** que les demandes de dérogation mineure de monsieur Christian Fraser et de monsieur Morency Rioux soient étudiées à la session régulière du 5 mars 2010.

**Adoptée à l'unanimité**

*10. Rapport du comité consultatif d'urbanisme*

Une rencontre du Comité consultatif d'urbanisme aura lieu le samedi 6 février 2010.

*11. Rapport des comités (représentants municipaux)*

*11.1. Circuit touristique – Louise Newbury*

Aucun rapport

*11.2. Corporation de développement et de gestion touristique - Charles Méthé*

70 personnes sont actuellement inscrites à l'activité de traverse du pont de glace aux flambeaux «Île Verte sur glace» qui se tiendra le 6 février.

### 11.3. Société Inter-Rives – Charles Méthé

Il y a un important échange de courriels avec les dirigeants de la Société Inter-Rives sur la demande de la Municipalité que la SIR perçoive 1 \$ sur les passages des visiteurs afin de financer le transport collectif sur l'île,

### 11.4. Corporation des Maisons du Phare - Louise Newbury

La Corporation attend une réponse de la SIR sur sa contribution au transport collectif pour l'année 2010 et ainsi savoir si le service se poursuivra cette année.

Les demandes de subvention pour l'amélioration des bâtiments cheminent auprès de divers organismes gouvernementaux tel : Parcs Canada, le Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Tourisme Québec, etc.

### 11.5. Culture et des loisirs / Bibliothèque – Marie-Paul Bourassa

Madame Lyne Boyer fait part que des cassettes VHS appartenant au Réseau des bibliothèques ont disparu. Le Réseau a été informé de la situation et il vérifiera si elles n'ont pas été acheminées dans d'autres bibliothèques.

### 11.6. Affaires familiales et des aînés - Marie-Paul Bourassa

La demande de financement dans le cadre du programme MADA (Municipalité amie des aînés) est en cours d'analyse.

### 11.7 Comité des quais – Gilbert Delage, Francis Michaud

Sujet discuté précédemment.

## 12. Rapport du directeur général

Me Pierrette Couillard nous informe que l'établissement du titre de propriété de l'École Fraser devra faire l'objet d'une requête devant les tribunaux puisque l'un des deux enfants de l'ancien propriétaire refuse de signer le désistement approprié.

En ce qui concerne le remplacement du Maire à la MRC, la MRC rembourse les frais de déplacement sur le territoire de la MRC. Un calcul de la distance a été établi entre la municipalité et le bureau de la MRC. En ce qui concerne le salaire, rien n'a été prévu à cet effet à la MRC. Le sujet serait sous étude. Au MAMR, on m'a informé que la question du salaire du maire en son absence et celle du maire suppléant devrait faire partie d'un règlement sur le traitement des élus que chaque municipalité peut se doter. Dans la loi, il n'y a rien à cet effet. Toutefois le salaire d'un conseiller ne peut dépasser 90 % du salaire du maire.

Monsieur Yan Rochette de la Société des Traversiers du Québec nous demande la possibilité de mettre les matériaux qui serviront aux stationnements et au champ d'épuration au centre de tri comme l'an dernier. La STQ utilisera une barge pour le transport de leur marchandise. Par la même occasion, je lui ai demandé si la STQ était disposée à faire le déplacement de la billetterie sur le site du centre de tri lorsque la gare maritime entrera en opération en échange de l'entreposage de leurs matériaux. Ce qu'il a accepté officiellement par courriel après vérification avec ses supérieurs.

Au niveau administratif, le formulaire de suivis des demandes de permis a été refait afin de consigner toutes les étapes dans le traitement d'une demande. Il sera consigné tous les documents reçus et/ou manquants. Le propriétaire sera alors informé dès la réception de sa demande de toute demande d'information additionnelle, il sera consigné la date de réception de tous les documents, la date de transmission à l'inspecteur et au CCU, la date de la décision du conseil, le numéro du permis et sa date d'émission, la date prévue des travaux, la date prévue pour l'ouverture du chemin pour l'enfouissement des fils, les dates des visites de l'inspecteur-adjoint ou de l'inspecteur pour l'excavation, l'installation du puits et des installations septique, la conformité de l'implantation. Le formulaire de demande de permis a aussi été revu. Une place plus importante a été faite aux documents demandés pour le traitement de la demande.

Conformément à la loi, les citoyens ont été informés du budget qui a été adopté pour l'année 2010. Les personnes domiciliées en ont reçu copie par la poste, d'autres l'ont reçu par courriel et il a été mis sur le site avec le détail par postes budgétaires. Le discours de monsieur la Maire a aussi été acheminé aux citoyens de la même façon. La transmission électronique du budget au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire est entreprise. Il reste des corrections à apporter dans la répartition de certaines dépenses qui ne peuvent se faire que par calcul manuel ou que le logiciel PG a fait erreur dans la transmission sur le formulaire gouvernemental.

L'information sur le site internet est mise à jour régulièrement.

Madame Lucille Vien formule une demande pour faire l'apprentissage de l'Internet à domicile plutôt que sur son temps de travail afin de pouvoir en faire un usage plus adéquat au bureau. Les communications se font de plus en plus par Internet et les formulaires se remplissent en ligne en plus des recherches qui doivent se faire sur des sites gouvernementaux. Dans la venue prochaine d'un nouveau site Web, je crois qu'il sera opportun que chaque personne au bureau développe les habiletés pour pouvoir opérer le site afin de s'assurer une mise à jour continue.

#### 10.02.05.14

Considérant la demande formulée par madame Lucille Vien concernant le service Internet ;

Considérant que l'usage d'Internet est nécessaire pour son travail et qu'elle aura à travailler avec le nouveau site Web de la municipalité ;

Considérant que l'accès à Internet haute vitesse permettra à madame Vien de se familiariser (auto-formation) avec cet environnement ;

**Madame Louise Newbury propose** que le conseil accorde à madame Lucille Vien un accès au réseau Internet de la Municipalité pour une durée d'un an.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 13. Trésorerie

##### 13.1 Adoption des dépenses du mois

#### 10.02.05.15

**Madame Louise Newbury propose** l'adoption et les dépenses du mois qui sont en annexe 1 au montant de 23 001,18 \$.

**Adoptée à l'unanimité**

Je, soussigné, Denis Cusson, directeur général et secrétaire-trésorier certifie avoir les liquidités nécessaires au compte 2402 sous réserve des crédits nécessaires aux postes concernés suite à l'acceptation des transferts de poste.

---

Denis Cusson, directeur général et secrétaire-trésorier

## 14. Correspondance

Une liste complète de la correspondance reçue est déposée.

### 14.1 Fonds UMQ pour Haïti

#### **CONTRIBUTION SPÉCIALE AU FONDS MUNICIPAL DE REMISE EN OPÉRATION D'INFRASTRUCTURES URGENCE HAÏTI**

**10.02.05.16**

**Considérant qu'**en raison du violent séisme qui a frappé plusieurs communes d'Haïti, dont sa capitale Port-au-Prince, le peuple haïtien vit un drame humain et matériel considérable marqué par la perte de vie de plusieurs milliers de personnes et la destruction massive des maisons et d'infrastructures de base, jetant à la rue le tiers de la population du pays dans des conditions plus que précaires;

**Considérant l'**amplitude des besoins qui devront être comblés pour redonner au peuple haïtien des infrastructures nécessaires à un retour à la vie normale, tous les efforts de la communauté internationale doivent être mis à contribution pour relever l'immense défi de reconstruction de ce pays parmi les plus pauvres de la planète;

**Considérant que** ce petit pays a su tisser au fil des ans une relation particulière avec le Québec, d'abord par une parenté de langue et ensuite par l'importance de la communauté québécoise d'origine haïtienne;

**Considérant que** les municipalités du Québec ont manifesté leur solidarité envers le peuple haïtien dès les premières heures du drame qui secoue actuellement ce pays et ont sollicité l'UMQ à pour agir et coordonner une aide spécifique, portant sur des volets propres à l'activité municipale.

**Considérant qu'**à cet effet, le président de l'UMQ a réuni d'urgence le conseil d'administration de l'Union, lequel a rapidement entériné un plan d'action.

**Considérant que** ce plan mise sur l'expertise municipale et se décline en deux volets :

#### **Premièrement : Collecte de fonds**

- *Toutes les municipalités québécoises sont immédiatement sollicitées pour adopter une résolution leur permettant de contribuer directement à un fonds municipal de remise en opération d'infrastructures, à hauteur de 25 cents par citoyen, étant entendu que ce montant est un objectif et que toute générosité supplémentaire sera la bienvenue, tant les besoins à satisfaire seront immenses.*
- *De plus, si une municipalité désire solliciter ou recevoir des dons de ses propres citoyens désireux de contribuer à cette initiative, elle pourra le faire.*
- *Les contributions municipales destinées au fonds dédié à cette fin devront être faites à l'ordre de l'Union des municipalités du Québec, porter la mention « Urgence Haïti » et être expédiées aux bureaux de l'UMQ au 680, rue Sherbrooke Ouest, bureau 680, Montréal (Québec), H3A 2M7.*
- *L'Union s'engage à ce que la totalité des sommes recueillies dans ce fonds soient affectées aux projets qui seront déterminés par le conseil d'administration lorsque les besoins prioritaires seront établis. Elle s'engage de plus à faire une reddition de comptes détaillée à chaque municipalité qui aura contribué à ce fonds.*

#### **Deuxièmement : Expertise municipale**

▪ *L'ensemble du milieu municipal est également sollicité, dès maintenant, afin d'identifier des personnes-ressources dans diverses spécialités, qui pourraient être déployées au moment opportun pour aider sur place à la remise en opération des infrastructures et équipements municipaux visés.*

▪ *Dans un premier temps, cette contribution en ressources humaines sera répertoriée par l'UMQ, qui verra par la suite à coordonner ses efforts avec d'autres organismes en fonction des besoins prioritaires, et à les arrimer avec le financement disponible. Une section « Urgence Haïti » a également été intégrée sur le site Internet de l'UMQ à l'adresse [www.umq.qc.ca](http://www.umq.qc.ca) et un courriel sur : [info@umq.qc.ca](mailto:info@umq.qc.ca) pour permettre l'expression des contributions en ressources humaines.*

**Considérant que** l'Union s'engage à ce que la totalité des sommes recueillies dans ce fonds soient affectées aux projets qui seront déterminés par le conseil d'administration lorsque les besoins prioritaires seront établis. Elle s'engage de plus à faire une reddition de comptes détaillée à chaque municipalité qui aura contribué à ce fonds.

**Considérant que** les municipalités québécoises sont habilitées par les lois qui les gouvernent à contribuer à une telle initiative (se référer aux extraits de la *Loi sur les compétences municipales*, de la *Loi sur les cités et villes* et des lois fédérale et provinciale sur l'impôt produits en annexe à la présente résolution);

## **EN CONSÉQUENCE**

### **IL EST PROPOSÉ par Monsieur Charles Méthé**

**QUE** la municipalité Notre-Dame-des-Sept-Douleurs adhère à la proposition soumise par le conseil d'administration de l'UMQ et autorise une contribution à hauteur de 1 dollar par contribuable à verser au *fonds municipal de remise en opération d'infrastructures* à l'aide d'un chèque émis à l'ordre de l'Union des municipalités du Québec, portant la mention « *Urgence Haïti* » ;

**QUE** la municipalité Notre-Dame-des-Sept-Douleurs invite ses citoyens à contribuer également à ce fonds en remettant leurs dons directement à la municipalité qui émettra un reçu de charité sur demande de ceux-ci.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 15. Affaires diverses

Aucun sujet

#### 16. Levée de l'assemblée

**10.02.05.17** L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur Charles Méthé propose** la levée de l'assemblée à 22 h 47.

**Adoptée à l'unanimité**

---

Charles Méthé, Maire suppléant

---

Denis Cusson, Directeur général